



Analemme  
À **NEUVILLALAIS**  
(Sarthe)





# NEUVILLALAIS

LATITUDE : 48° 09 21" N LONGITUDE : 0°

## CADRAN ANALEMMATIQUE HORIZONTAL À STYLE "HUMAIN" - 2023

Le premier cadran analemmatique réalisé en France est celui de l'église de Brou à Bourg-en-Bresse (Ain). Il date de 1513.  
Le mathématicien et géomètre Jean-Louis Vaulezard est considéré comme l'inventeur de ce type de cadran pour en avoir donné une description en 1640.



### ÉTÉ

1 Juillet — 1 Juin

1 Août — 1 Mai

1 Septembre — 1 Avril

### ÉQUINOXES

1 Octobre — 1 Mars

1 Mars

1 Novembre — 1 Février

1 Décembre — 1 Janvier

### HIVER

#### MODE D'EMPLOI

Un tel cadran ne comporte pas de lignes horaires mais des points horaires situés sur une ellipse.  
Pour l'utiliser vous devez vous placer debout, dos au soleil, sur la ligne méridienne de la dalle centrale, les talons sur la date.  
Votre ombre indique l'heure solaire.

#### CONVERSION HEURE SOLAIRE - HEURE LÉGALE

- Pour passer de l'heure solaire (lue sur le cadran) à l'heure légale (de la montre), on doit tenir compte :
- de l'équation du temps, variable selon la date (voir tableau ci-contre)
- du décalage en longitude par rapport au méridien de Greenwich (Neuvillalais étant sur ce méridien, le décalage est nul)
- ajouter 1 h en période "heure d'hiver" ou 2 h en période "heure d'été".

#### INTERVENANTS CADRAN ANALEMMATIQUE

Cadran réalisé à l'initiative de M. Emmanuel Foucault  
Association « Les Retrouvailles de Neuvillalais »

- Monsieur Jean-Claude Level, Maire de Neuvillalais et les membres de son Conseil Municipal ;
- Monsieur Emmanuel FOUCAULT Association « Les retrouvailles de Neuvillalais » ;
- Monsieur Michel LALOS, le concepteur ;
- Fourniture du marbre : L'entreprise TECHNI MARBRE, 37 rue Albert Einstein 72650 LA CHAPELLE SAINT-AUBIN ;
- Réalisation des gravures et de la peinture : Entreprise CRÉTOIS Pompe funèbres et marbrerie, 10 rue du Cimetière 72240 CONLIE ;
- Réalisation du cadran : Entreprise LOCHARD BEAUCE, Les Roseaux 53150 BRÉE.

#### EXEMPLE

- Le 10 février : Si votre ombre indique XIV, il est 14h solaire. Pour obtenir l'heure légale, on ajoute 14 min (équation du temps) et 1h (« heure d'hiver »), il est 15h14 min.
- Le 5 octobre : Si votre ombre indique XI, il est 11h solaire. Pour obtenir l'heure légale, on retranche 12 min (équation du temps), on ajoute 2 h (« heure d'été »), il est 12h48 min.
- Le 1er septembre : Si votre ombre indique XII, il est 12h solaire, l'équation du temps est nulle, on ajoute 2h (« heure d'été »), il est 14h.

Mois	n° jour	1	5	10	15	20	25	30
Janvier		+03 min	+05 min	+07 min	+09 min	+11 min	+12 min	+13 min
Février		+14 min	+14 min	+14 min	+14 min	+14 min	+13 min	
Mars		+12 min	+11 min	+10 min	+09 min	+07 min	+06 min	+04 min
Avril		+04 min	+03 min	+01 min	00 min	-01 min	-02 min	-03 min
Mai		-03 min	-03 min	-04 min	-04 min	-03 min	-03 min	-02 min
Juin		-02 min	-01 min	-01 min	+01 min	+02 min	+03 min	+04 min
Juillet		+04 min	-05 min	+05 min	+06 min	+06 min	+07 min	+06 min
Août		+06 min	+06 min	+05 min	+04 min	+03 min	+02 min	+01 min
Septembre		00 min	-01 min	-03 min	-05 min	-07 min	-08 min	-10 min
Octobre		-10 min	-12 min	-13 min	-14 min	-15 min	-16 min	-16 min
Novembre		-16 min	-16 min	-16 min	-15 min	-14 min	-13 min	-11 min
Décembre		-11 min	-09 min	-07 min	-05 min	-02 min	00 min	+03 min

TABLE DE L'ÉQUATION DU TEMPS : Valeurs arrondies à la minute  
valeurs pour les 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 de chaque mois